LES REPONSES APPORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORGE ET TILLE A L'AVIS DE L'ÉTAT

En application de l'article R122-21 du Code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial a été transmis pour avis aux autorités administratives de l'Etat compétentes.

Le présent document a pour objet de répondre aux remarques émises par le Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Résumé :

Par un avis en date du 2 septembre 2024, reçu le 12 septembre, Monsieur le Préfet de Région a salué l'engagement dans la transition énergétique et climatique de la Communauté de Communes de moins de 20 000 habitants. Sans remettre en question profondément les documents, il suggère quelques améliorations notamment l'ajout d'un plan d'action détaillé, des indicateurs de suivi, et le renforcement des initiatives liées aux énergies renouvelables, à la réduction de l'autosolisme, et à l'harmonisation de l'urbanisme. Il est aussi recommandé d'approfondir les volets agricoles et forestiers pour atteindre les objectifs de neutralité carbone et biodiversité.

Partie et page du document	Résumé / Extrait de l'avis	Réponses
Généralité *Page 1*	Une divergence est observée concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario REPOS : - Objectif de la CCNET : -44% (entre 2018 et 2030) - Objectif réglementaire : -49% (entre 2018 et 2030) Ce différentiel est attribué au secteur des transports où l'objectif affiché est inférieur à l'objectif réglementaire.	Notre territoire, n'étant pas soumis à l'obligation réglementaire de mettre en place un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en raison de sa population de moins de 20 000 habitants, il a cependant fait le choix de s'engager volontairement dans une démarche ambitieuse pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'objectif de réduction de -44 % des émissions entre 2018 et 2030, bien qu'inférieur à l'objectif réglementaire national de -49 %, reflète un engagement déjà conséquent, adapté à la spécificité et aux ressources de notre territoire. Nous avons veillé à fixer des cibles à la fois ambitieuses et réalistes en tenant compte des contraintes locales.
Généralité *Page 1*	Le plan d'action comporte toutes les composantes essentielles mais les objectifs ne sont pas toujours définis pour certaines actions. Il en est de même pour les indicateurs. Le plan d'action manque de détails dans les opérations ne permettant pas de se projeter concrètement dans leur réalisation	Nous tenons à préciser que notre démarche a consisté à définir des objectifs clairs et précis chaque fois que cela était possible, notamment pour les actions dont la réalisation et les résultats peuvent être directement mesurés. Toutefois, dans certains cas, l'absence d'objectifs chiffrés ou d'indicateurs spécifiques reflète la difficulté à anticiper avec précision les résultats attendus, particulièrement pour les actions de sensibilisation ou celles dont l'impact est indirect ou dépendant de facteurs externes. Notre priorité a été de rester réalistes et cohérents avec les moyens disponibles et les spécificités locales, afin de ne pas fixer d'objectifs ou d'indicateurs qui pourraient se révéler difficilement atteignables ou non pertinents à ce stade.
Généralité *Page 1*	Aucune action ou prise en compte du patrimoine comme élément du paysage n'est affichée dans le PCAET	Pour chaque fiche action du PCAET, des préconisations environnementales ont été établies. Certaines d'entre elles incluent effectivement la prise en compte du patrimoine en tant qu'élément du paysage. Par exemple, dans la fiche action ENR1 «Augmenter rapidement la production d'électricité renouvelable », il est mentionné que lors de l'installation d'infrastructures solaires, il convient de : • […] • Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures et privilégier leur installation sur des zones déjà artificialisées. De plus, dans la fiche action ECO1 « Accompagner les acteurs économiques et institutionnels dans leur transition écologique », il est spécifiquement mentionné que lors de la rénovation des bâtiments publics, il faut : • Prendre en compte les micro-habitats urbains favorables à la biodiversité ainsi que les éléments de patrimoine, tout en sensibilisant les porteurs de projet à cette nécessité.

Généralité *Page 3*	La thématique Qualité de l'air est faiblement représentée, soulevant des interrogations quant à l'atteinte des objectifs PREPA 2030, d'autant plus au regard des retards constatés par rapport aux objectifs 2020. En particulier aucune action n'est prévue dans le secteur agricole, pourtant identifié comme un contributeur significatif aux émissions de polluants atmosphériques.	Nous reconnaissons pleinement que la Qualité de l'air, en particulier en ce qui concerne les émissions agricoles, constitue un enjeu important pour notre territoire. Toutefois, la maturité actuelle des échanges avec les acteurs agricoles, notamment les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or, n'a pas encore permis de formaliser des actions concrètes dans ce domaine. Nous sommes conscients de l'importance de traiter cette question et nous nous engageons à poursuivre et renforcer les discussions avec les parties prenantes agricoles, afin de co-construire des actions adaptées.
I-Enjeux liés aux transports-déplacements *Page 5*	Il serait pertinent à la suite de la finalisation des fiches actions du Plan de Mobilité Simplifié de les intégrer dans le plan d'actions du PCAET.	Il est effectivement prévu de nourrir le PCAET avec toutes les actions pertinentes issues des autres plans en cours d'élaboration sur le territoire, notamment le Plan de Mobilité Simplifié (PMS), ainsi que le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et autres démarches similaires. Étant donné que ces documents étaient encore en cours d'élaboration lors de la finalisation du PCAET, il n'a pas été possible de les intégrer à ce stade. Cependant, dès leur finalisation, les actions proposées seront ajoutées au plan d'actions du PCAET afin d'assurer une cohérence globale entre les différentes stratégies territoriales.
I-Enjeux liés aux transports-déplacements *Page 5*	L'Etat n'a pas été mentionné comme partenaire potentiel dans la section des ressources mobilisables alors qu'il offre de nombreuses aides : - Le développement des aménagements cyclables (fonds mobilité active) - Le développement du covoiturage et des mobilités durables en zone rurale (deux mesures du fonds vert)	L'État est bien mentionné à la page 74 de notre stratégie, dans la catégorie des moyens de mise en œuvre et de stratégie opérationnelle. Il y est spécifiquement cité comme source d'aide financière pour soutenir la mise en place des actions du PCAET.
II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 7*	L'évolution démographique n'est pas explicitement prise en compte. Elle est pourtant décisive quant à l'évolution des consommations énergétique à venir sur le territoire.	L'évolution démographique est bien prise en compte, comme mentionné à la page 156 du diagnostic territorial. Dans cette section, les leviers utilisés pour calculer les potentiels maximums de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont détaillés. Le premier levier considéré est précisément la **croissance démographique** du territoire, car nous sommes conscients de son impact décisif sur les futures consommations énergétiques. Nous avons donc intégré cette donnée dans nos projections afin d'assurer que les actions du PCAET soient adaptées à l'évolution des besoins énergétiques à venir. L'ajout d'une carte de données pour visualiser la donnée utilisée a été ajoutée à la page 157 du diagnostic territorial.

II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 7*	Il est évoqué dans la stratégie (p.51) qu'environ 150 dossiers de rénovation sont accompagnés chaque année. L'EPCI souhaitant maintenir ce rythme (fiche action p.65) devrait faire refléter clairement cette ambition dans les moyens de mises en œuvre (p.75).	En complément des structures et des aides existantes, la Communauté de Communes souhaite **soutenir les coûts** liés à cet accompagnement, et à **favoriser la proximité** de ce service en assurant des permanences au sein de nos locaux pour faciliter l'accès aux habitants pour informer les habitants sur les aides qu'ils pourraient obtenir. Pas de contribution financière de la Communauté de communes prévue.
II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 7*	Il n'est pas précisé si les rénovations visent principalement une amélioration de l'efficacité énergétique ou un changement des modes de chauffage. Les moyens actuellement mentionnés se limitent à des permanences et à des actions de communication, ce qui semble insuffisant pour l'atteinte des objectifs fixés. Il est recommandé d'intégrer un accompagnement en ingénierie tel que le dispositif « Mon accompagnateur Rénov ».	En complément des actions d'accompagnement déjà en place, une **réflexion est engagée** auprès des communes pour les soutenir pour l'ingénierie et financièrement dans l'évolution de leurs modes de chauffage.
II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 7*	Le nouveau cadre de contractualisation avec l'ANAH est désormais le « Pacte territorial France Rénov ». Ce dispositif global inclut la détection, la sensibilisation, l'information et le conseil, qui peuvent être associés à un accompagnement ainsi qu'à des aides aux travaux. La collectivité doit prendre en compte cette évolution et ajuster ses actions.	Remarque intégrée directement dans le PCAET.
II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 7*	La mise en place d'opérations par zone pavillonnaire peut être complexe à mettre en œuvre si les habitations concernées ne sont pas construites selon un modèle homogène. Il est recommandé d'envisager l'intervention d'un architecte du CAUE pour élaborer une méthodologie adaptée, et de préciser les objectifs visés par cette démarche.	Nous souhaitons confirmer que nous partageons cette recommandation et que nous avons d'ores et déjà engagé une démarche en ce sens. Des échanges préliminaires ont eu lieu avec le CAUE afin de bénéficier de leur expertise pour structurer notre approche et définir des objectifs précis pour ce type d'interventions.
II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 8*	Afin de lutter contre l'artificialisation des sols, le PCAET propose d'harmoniser les visions des PLU à l'échelle intercommunale par un cahier de recommandations. L'outil adapté est le PLU intercommunal.	Ce sujet est effectivement en cours de discussion au sein de notre territoire. Il a fait d'ailleurs l'objet d'échanges approfondis lors du séminaire des élus le 16 novembre 2024.

II-Enjeux liés à l'habitat et l'urbanisme *Page 8*	L'action « Partager une culture commune de la sobriété et créer une dynamique de la rénovation de l'habitat » propose la préconisation suivante : « Prendre en compte les micro-habitats favorables à la biodiversité urbaine et les éléments du patrimoine lors de la rénovation des bâtiments, notamment en sensibilisant les porteurs de projet ». Au-delà de la simple sensibilisation, il conviendra de rappeler (et de respecter) la réglementation sur les espèces protégées.	Remarque intégrée directement dans le PCAET.
III-Enjeux liés au développement des énergies renouvelables *Page 9*	Le PCAET demeure succinct sur la stratégie de développement des EnR, renvoyant à un état des lieux, encore à réaliser. Les zones d'accélération des énergies renouvelables, pour lesquelles 13 des 14 communes de la CC ont délibéré conformément à la loi APER, ne sont pas abordées. Néanmoins, 64 zones ont été validées par le référent préfectoral.	Cette thématique sera complétée par le Plan d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) en cours d'élaboration. Ce document précisera l'intégration des zones validées, tout en tenant compte du schéma de développement des EnR à venir, qui inclura notamment des projets tels que les ombrières photovoltaïques. Par ailleurs, la 14ème commune a depuis délibéré sur ce sujet, et sa délibération sera également prise en compte dans la mise à jour de notre PCAET.
III-Enjeux liés au développement des énergies renouvelables *Page 10*	N'ayant pas de poste source sur le territoire, il convient d'anticiper une adaptation des réseaux pour les futurs raccordements. Les possibilités de création ou d'extension des réseaux ne sont pas mentionnées, bien qu'une réflexion soit en cours sur la capacité d'accueil des deux postes sources (p.53 du diagnostic) et qu'une opération soit prévue dans le plan d'action pour aller dans ce sens.	Une réflexion sur la capacité d'accueil des deux postes sources est effectivement en cours, comme mentionné à la page 53 du diagnostic. En complément, une réunion avec RTE s'est tenue en octobre 2024 à Norges afin de discuter précisément de ces enjeux, notamment l'adaptation des réseaux pour les futurs raccordements.
III-Enjeux liés au développement des énergies renouvelables *Page 10*	Deux fiches actions (p.89-90) traitent de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Aucun dispositif contraignant en matière de développement des EnR n'est prévu, favorisant : - L'information - L'accompagnement - La cartographie des capacités et des possibilités de raccordement - La sensibilisation des habitants	En complément des structures et des aides existantes la Communauté de Communes souhaite **soutenir les coûts** liés à cet accompagnement, et à **favoriser la proximité** de ce service en assurant des permanences au sein de nos locaux pour faciliter l'accès aux habitants. La Communauté de Communes étudie actuellement la possibilité de se doter de la **compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**, qui pourrait devenir un levier pertinent pour encourager et structurer le développement des EnR sur notre territoire. Des mesures contraignantes sont déjà en place sur notre territoire. A titre d'exemple dans le nouveau lotissement de **Bretigny**. Il a été rendu obligatoire pour chaque maison de ce lotissement de s'équiper de panneaux photovoltaïques, ainsi que de récupérateurs d'eau de pluie destinés à l'arrosage des jardins et à l'alimentation des sanitaires.

III-Enjeux liés au développement des énergies renouvelables *Page 10*	Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture, tel que prévue dans le plan d'action, est vivement recommandé pour échanger des retours d'expérience sur l'agrivoltaisme, un point qui pourrait sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans cette démarche.	Recommandation prise en compte. Des échanges préliminaires ont eu lieu avec la Chambre d'Agriculture afin de bénéficier de son expertise pour structurer notre approche et définir des objectifs précis pour ce type d'interventions, notamment pour le PAT.
IV-Enjeux liés à la forêt et la biodiversité *Page 12*	Il peut être conseillé à la CC d'intégrer l'ONF parmi les partenaires car il pourra mettre son retour d'expérience sur notamment les actions prévues « identifier les essences résilientes, mettre en place des îlots tests de nouvelles essences ».	L'ONF a déjà été identifié comme partenaire dans la fiche action NAT3.
IV-Enjeux liés à la forêt et la biodiversité *Page 12*	Il est recommandé que l'annonce d'un « travail sur le morcellement forestier » précise les mesures envisagées. Une approche proactive par laquelle les communes acquerraient de petites parcelles privées pour les intégrer aux forêts communales serait bénéfique. Cela permettrait de les soumettre à un document de gestion durable, actuellement exigé uniquement pour les forêts privées de plus de 20 hectares.	Certaines communes de notre territoire ont déjà engagé des actions en ce sens. Par exemple, les communes de **Bellefond**, **Bretigny**, et **Norges** ont entrepris l'acquisition de parcelles de bois privées, dans le but de les transformer en parc publics au cœur des villages.
IV-Enjeux liés à la forêt et la biodiversité *Page 12*	Le rôle de réservoir de biodiversité n'est pas évoqué, pourtant un enjeu à ne pas dissocier de celui de puits de carbone et de développement de la filière bois. Il est recommandé de renforcer les préconisations environnementales de l'action « Assurer la résilience des forêts et développer la filière bois. Il est aussi crucial d'intégrer la protection de la biodiversité (espèces sensibles : chiroptères).	À la suite de cette remarque, nous avons ajouté et modifié certaines préconisations environnementales, notamment : • **Veiller au maintien de la ressource forestière** dans le développement de la filière bois, en prenant en compte les fonctions de puits de carbone et de réservoir de biodiversité ; • **Mettre en œuvre des pratiques de gestion forestière** favorables aux exigences écologiques des espèces sensibles, incluant la diversité des essences, l'adaptation des calendriers de coupes et le maintien du bois mort.
IV-Enjeux liés à la forêt et la biodiversité *Page 13*	Il serait intéressant de rajouter le réseau GRAINE BFC parmi les partenaires pour l'accompagnement en amont des actions pédagogiques en milieu scolaire.	Remarque intégrée directement dans le PCAET.

V-Enjeux liés à l'agriculture / alimentation *Page 13*	Les trois actions décrites « Accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses et plus de résilience », « Préserver l'agriculture locale » et « Augmenter la consommation de denrées alimentaires locales et de saison » sont très généralistes et englobent de larges champs d'intervention, sans toujours s'appuyer sur les spécificités du territoire. Les objectifs de suivi et d'avancement dans les années à venir doivent pareillement être précisés pour pouvoir mesurer l'efficacité des actions sur le territoire. La diversification des exploitations est effectivement un levier d'action pour accroitre la durabilité des systèmes de production agricole, elle doit absolument s'accompagner d'un soutien au développement des filières mises en place, pour garantir aux agriculteurs à la fois un accompagnement technique et un débouché économique.	S'agissant d'un **PCAET volontaire**, conçu comme un document chapeau visant à donner des orientations générales en matière de transition écologique, la déclinaison d'objectifs plus spécifiques, ainsi que des actions détaillées pour le secteur agricole, seront développées dans d'autres plans plus ciblés, tels que le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Ce travail s'est d'ailleurs fait en concertation avec des partenaires locaux, notamment la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs du territoire, afin de prendre en compte les spécificités locales. Les objectifs de suivi et les indicateurs d'avancement seront définis conjointement avec eux.
V-Enjeux liés à l'agriculture / alimentation *Page 13*	Le seul soutien à la plantation de haie ne suffira pas à les maintenir sur le territoire. Des actions complémentaires sont à mettre en place : - Amélioration de la gestion des haies existantes - Sensibilisation du grand public et des exploitants agricoles	La Communauté de Communes étudie actuellement la possibilité de se doter de la **compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**, qui pourrait devenir un levier pertinent pour encourager et structurer la plantation haie. La Communauté de Communes étudiera l'opportunité de prendre en charge la **maîtrise d'ouvrage** ou de **mettre en place un fonds de concours** destiné aux communes, afin de les accompagner dans ces démarches (hors secteur privé et particuliers)
V-Enjeux liés à l'agriculture / alimentation *Page 14*	Diagnostic p.130. Il est écrit que le maïs à une moindre sensibilité à la chaleur, cependant c'est une culture très demandeuse en eau, ce qui ne risque pas de résulter comme écrit en une augmentation des rendements.	Le choix des cultures céréalières ne rentre pas dans les orientations retenues dans le PCAET du fait de la technicité du sujet.
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 14*	Le bassin versant de la Tille a élaboré un plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE). Actuellement une étude prospective est en cours pour concevoir un nouveau plan d'actions sur la ressource en eau, en lien avec les impacts du changement climatique. Cette étude a produit un diagnostic approfondi des ressources en eau et des usages, qui serait pertinent à intégrer dans le diagnostic du PCAET.	Remarque intégrée directement dans le PCAET, avec ajout dans le diagnostic (p.161) et en annexe.

VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 14*	Le programme d'actions sur la disponibilité en eau est pertinent mais nécessite un développement accru sur le volet de la sobriété. Etant donné le caractère très agricole du territoire, des actions supplémentaires sur la sobriété, en complément de celles proposées pour la récupération des eaux pluviales, devraient être envisagées. Des initiatives visant à sensibiliser les populations à la sobriété et à promouvoir des dispositifs économes en eau pourraient également être développées.	Nous travaillons en étroite collaboration avec la **Chambre d'Agriculture** et les **Syndicats des eaux** afin d'intégrer pleinement ces enjeux dans nos actions et d'identifier des solutions complémentaires pour promouvoir une gestion économe de la ressource en eau sur notre territoire. De plus, la **sensibilisation des habitants** aux bonnes pratiques en matière de consommation d'eau est d'ores et déjà abordée dans la **fiche action NAT1, mesure 6 : « Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques d'utilisation de l'eau »**.
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 15*	Le territoire de la CC bénéficie d'un réseau hydrographique bien développé, accompagné de nombreuses zones humides. Toutefois, les cours d'eau sont altérés en termes de qualité, d'hydromorphologie et de continuité écologique. Le PCAET identifie ces cours d'eau et zones humides comme des milieux à enjeux majeurs, mais les actions de préservation restent peu détaillées. Il est également regrettable qu'il n'y ait pas de référence explicite aux Solutions Fondées sur la Nature.	Ce sujet est effectivement **sensible au regard des compétences** entre les différents acteurs et du contexte de l'évolution de la **Loi sur l'eau et l'assainissement**. La Communauté de Communes s'engage à assurer une **coordination** entre les Syndicats des eaux, de rivières, et elle-même, notamment pour intégrer des solutions de préservation cohérentes et adaptées.
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 15*	« La préservation de la quantité et de la qualité de l'eau » doit être mis en relation avec les enjeux du secteur agricole, principal contributeur de pollutions diffuses. C'est notamment le cas : - L'« augmentation des conversions vers une agriculture à faible impact » - Le « développement des haies et de l'agroforesterie » - La « réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires » - Le projet alimentaire territorial - Le « développement des cultures nourricières pour renforcer la résilience alimentaire » - La « promotion des circuits courts et des marchés locaux »	Nous travaillons en étroite collaboration avec la **Chambre d'Agriculture** et les **Syndicats des eaux** afin d'intégrer pleinement ces enjeux dans nos actions et d'identifier des solutions complémentaires à celles déjà intégrées dans le PCAET.

VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 15-16*	Le diagnostic du PCAET met en évidence des émissions problématiques d'ammoniaque, principalement liées aux épandages d'engrais. Il est suggéré d'ajouter au moins une mesure incitant les agriculteurs à privilégier certaines sources d'engrais minéraux ou à utiliser un matériel spécifique. Il est regrettable que « l'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture à faible impact » ne soit identifié que comme un enjeu « fort » et non « très fort » (p.16 du diagnostic)	La fiche action **NAT 2 « Préserver la qualité de la ressource en eau »** intègre déjà plusieurs éléments visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur les ressources en eau. Certaines actions identifiées vont d'ailleurs dans le sens de votre remarque, notamment : • **Travailler avec les agriculteurs sur des techniques à faible usage d'intrants, voire sans intrants**, y compris les pratiques de l'agriculture biologique et le déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), afin de réduire les pollutions diffuses aux abords des puits de captage et de limiter les infiltrations polluantes dans les aires de captage. Ces mesures témoignent de notre volonté de promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources en eau, en lien avec les agriculteurs du territoire et les enjeux environnementaux identifiés. Un travail en collaboration avec la chambre d'Agriculture te des agriculteurs pourra être mené pour enrichir les actions.
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 16*	Il est surprenant de constater (p.77) l'absence de moyens humains et financiers allouées à la thématique « qualité et ressource en eau », alors qu'il s'agit d'une action prioritaire. La collectivité devra rectifier cet écart en alignant l'engagement financier réal avec cet enjeu.	À ce jour, cette thématique n'est pas sous la compétence directe de la Communauté de Communes.
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 16*	Certaines actions proposées méritent d'être complétées ou modifiées : - L'opération « identifier les zones vulnérables aux pollutions des eaux, et créer des dispositifs de protection spécifiques (périmètre de protection des puits de captage), les inscrire dans les documents d'urbanisme » devrait remplacer l'expression « zones vulnérables » par « secteurs de vulnérabilité particulière à la pollution des eaux » - L'opération « Encourager le développement des cultures intermédiaires piège à nitrates (CIPAN) et des CIVE pour capturer les résidus de nitrates, si le besoin est identifié sur une zone précise » devrait être renforcée. Étant donné que le périmètre du PCAET est	Remarque intégrée directement dans le PCAET.

	entièrement situé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates, les cultures intermédiaires sont déjà obligatoires en intercultures longues. Le PCAET pourrait encourager le prolongement de la période de maintien de ces cultures intermédiaires et/ou leur mise en place en intercultures courtes. Les zones précises à identifier devraient inclure les périmètres de captages, notamment les AAC des ZAR mentionnées. - L'action « Travailler avec la chambre d'agriculture sur l'opportunité de planter des cultures nécessitant peu d'intrants sur les parcelles situées dans les aires de captage » devrait être priorisée pour les AAC des captages de Norges et de Couternon.	
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 16*	Concernant la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), le diagnostic indique une vulnérabilité croissante de l'agriculture et des enjeux très forts liés à la préservation de la qualité et de la quantité d'eau, ainsi qu'à l'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique. En lien avec les pistes d'adaptation mentionnées (p.145 du diagnostic), le développement de la REUT sur le territoire mérite d'être envisagé concrètement. Une étude sur le potentiel de REUT pour les principales Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Saint-Julien, Clenay, et Remilly/Arc-sur-Tille serait pertinente à intégrer dans le PCAET.	Ce sujet est effectivement **sensible au regard des compétences** entre les différents acteurs. À ce jour, cette thématique n'est pas sous la compétence directe de la Communauté de Communes. Cependant, la Communauté de Communes s'engage à assurer une **coordination** entre les Syndicats des eaux, de rivières, et elle-même, notamment pour intégrer des solutions de préservation cohérentes et adaptées.

VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 16*	À la page 77 de la stratégie, il est mentionné « Stockage eaux de pluies (REUT) ». Cette formulation confond la REUT (concernant les eaux usées traitées en sortie de station d'épuration urbaine ou industrielle) et le stockage d'eau de pluie. Il est important de préciser que la récupération des eaux de pluie, mentionnée dans l'opération « Impulser une réflexion globale sur la gestion de la ressource en eau : récupération des eaux de pluie, stockage… (en lien avec l'action NAT1) », doit explicitement exclure tout prélèvement supplémentaire dans les eaux superficielles ou souterraines.	Remarque intégrée directement dans le PCAET. Ce sujet est effectivement **sensible au regard des compétences** entre les différents acteurs. À ce jour, cette thématique n'est pas sous la compétence directe de la Communauté de Communes. Cependant, la Communauté de Communes s'engage à assurer une **coordination entre les syndicats des eaux, de rivières, et elle-même**, notamment pour intégrer des solutions de préservation cohérentes et adaptées.
VI-Enjeux de la préservation des ressources en eau *Page 16*	Il serait pertinent de vérifier la cohérence du PCAET avec le Plan Bassin Adaptation Changement Climatique 2024-2030 établi par l'AERMC.	Nous avons bien pris connaissance de votre recommandation de vérifier la cohérence du PCAET avec le **Plan Bassin Adaptation Changement Climatique 2024-2030** établi par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC). Les éléments de ce plan seront examinés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, afin d'assurer l'alignement de nos actions avec les directives et objectifs établis par l'AERMC.
VII-Risques naturels et adaptation aux changements climatique *Page 19*	Il serait utile d'aborder, dans les actions de communication et d'accompagnement aux activités agricoles, les méthodes agricoles de prévention des ruissellements et d'érosion des sols : maintien d'un couvert végétal par des cultures intermédiaires pour réduire la battance et favoriser l'infiltration ; travail du sol en travers de la pente ; création/maintien et entretien des haies, talus, bosquets, mares, fossés, terrasses, murets.	Remarque intégrée directement dans le PCAET, avec l'ajout de la mesure dans la fiche action AGRI 1.
VII-Risques naturels et adaptation aux changements climatique *Page 20*	Le plan d'action du PCAET propose de développer la résilience du territoire et de renforcer les liens sociaux entre les habitants de la façon suivante : - Impulsion au changement de comportement des habitants par rapport aux enjeux climatiques - Renforcement des liens sociaux au sein du territoire et des systèmes de surveillance et d'alerte afin de mieux anticiper les risques sanitaires. Prendre contact avec l'équipe d'animation de l'observatoire ORISK.	Nous établirons prochainement un contact avec l'équipe de l'Observatoire ORISK pour explorer des collaborations potentielles, en particulier pour le renforcement des systèmes de surveillance et d'alerte et la sensibilisation des habitants aux risques sanitaires. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté de mieux anticiper et gérer les enjeux climatiques et sanitaires sur le territoire.

VII-Risques naturels et adaptation aux changements climatique *Page 20*	En complément des études hydrauliques, la collecte et la capitalisation des données post-évènements est fortement recommandée dans la mesure où elle constitue : - Une source de compréhension des phénomènes : un préalable à des études ultérieures de connaissance et de qualification des aléas (modélisation et expertise de terrain pour les aléas, les PPR, les ZIP-ZICH) - Une base à toute stratégie de réduction du risque : organisation de la réponse opérationnelle en crise (PCS), réduction de la vulnérabilité des riverains (acquisition de batardeaux, dispositifs de ressuyage) ainsi qu'à l'échelle du quartier (mesures organisationnelles, rehausse des boîtiers électriques), réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales, positionnement d'aménagements d'hydrauliques douces... - Un moyen de conserver la mémoire des inondations Le dossier d'inondation constitue une des pièces, avec l'analyse de la réponse opérationnelle, du retour d'expérience post-crue. Les services de l'État (unités en charge des risques naturels en DDT) peuvent accompagner les collectivités dans la mise en place de cette mission de collecte.	Nous confirmons notre intérêt à intégrer cette mission de collecte de données post-événements, qui représente une source précieuse pour la compréhension des phénomènes et l'élaboration de stratégies de réduction des risques. Nous serons également attentifs à la conservation de cette mémoire des inondations et au développement d'outils pour optimiser la gestion opérationnelle en période de crise. Nous prévoyons de travailler en lien avec les **services de l'État** et les unités en charge des risques naturels de la DDT, afin de bénéficier de leur accompagnement dans la mise en place de cette démarche